

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4255**

commune (s) :

objet : Maintenance et assistance technique sur les équipements auxiliaires de l'unité de traitement et de valorisation énergétique Lyon-Sud - 5 lots - Autorisation de signer les lots n° 1, 3 et 5 à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4255**

objet : **Maintenance et assistance technique sur les équipements auxiliaires de l'unité de traitement et de valorisation énergétique Lyon-Sud - 5 lots - Autorisation de signer les lots n° 1, 3 et 5 à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché a pour objet la maintenance et l'assistance technique sur les équipements auxiliaires de l'unité de traitement et de valorisation énergétique Lyon-Sud.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché de maintenance et d'assistance technique sur les équipements auxiliaires de l'unité de traitement et de valorisation énergétique Lyon-Sud (UTVE) - 5 lots.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : maintenance et assistance technique sur les trémies et les grilles des fours,
- lot n° 2 : maintenance et assistance technique sur les extracteurs mâchefers des fours,
- lot n° 3 : maintenance et assistance technique sur les ramoneurs des chaudières,
- lot n° 4 : maintenance et assistance technique sur les soupapes de sécurité des équipements sous pression vapeur,
- lot n° 5 : maintenance et assistance technique sur les puits.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans à compter de sa date de notification, reconductible expressément 1 fois. Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande minimum de 75 000 € HT, soit 89 700 € TTC, et maximum de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC, pour la durée du marché. Le lot n° 2 comporterait un engagement de commande minimum de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC, et maximum de 75 000 € HT, soit 89 700 € TTC, pour la durée du marché. Le lot n° 3 comporterait un engagement de commande minimum de 37 500 € HT, soit 44 850 € TTC, et maximum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, pour la durée du marché. Le lot n° 4 comporterait un engagement de commande minimum de 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC, et maximum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC, pour la durée du marché. Le lot n° 5 comporterait un engagement de commande minimum de 37 500 € HT, soit 44 850 € TTC, et maximum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, pour la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants, et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 17 mai 2013, a classé les offres et choisi, pour la différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : maintenance et assistance technique sur les trémies et les grilles des fours ; entreprise Cométal pour un montant minimum de 75 000 € HT, soit 89 700 € TTC, et maximum de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC, sur la durée ferme du marché,

- lot n° 2 : maintenance et assistance technique sur les extracteurs mâchefers des fours ; entreprise Martin Services, pour un montant minimum de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC, et maximum de 75 000 € HT, soit 89 700 € TTC, sur la durée ferme du marché,

- lot n° 3 : maintenance et assistance technique sur les ramoneurs des chaudières ; entreprise Clyde, pour un montant minimum de 37 500 € HT, soit 44 850 € TTC, et maximum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, sur la durée ferme du marché,

- lot n° 4 : maintenance et assistance technique sur les soupapes de sécurité des équipements sous pression vapeur ; entreprise Presto Contrôle, pour un montant minimum de 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC, et maximum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC, sur la durée ferme du marché,

- lot n° 5 : maintenance et assistance technique sur les puits ; entreprise Résurgence, pour un montant minimum de 37 500 € HT, soit 44 850 € TTC, et maximum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, sur la durée ferme du marché.

Cependant, les lots n° 2 et 4 étant d'un montant inférieur à 200 000 € sur la durée totale du marché (durée ferme+reconduction), ils ne font pas l'objet d'une décision au Bureau communautaire.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés relatifs aux lots n° 1, 3 et 5, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande d'une durée ferme de 2 ans, reconductibles 1 fois, concernant la maintenance et l'assistance technique sur les équipements auxiliaires de l'Unité de traitement et de valorisation énergétique Lyon-Sud et tous les actes y afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : maintenance et assistance technique sur les trémies et les grilles des fours ; entreprise Cométal pour un montant minimum de 75 000 € HT, soit 89 700 € TTC, et maximum de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC, sur la durée ferme du marché,

- lot n° 3 : maintenance et assistance technique sur les ramoneurs des chaudières ; entreprise Clyde, pour un montant minimum de 37 500 € HT, soit 44 850 € TTC, et maximum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, sur la durée ferme du marché,

- lot n° 5 : maintenance et assistance technique sur les puits ; entreprise Résurgence, pour un montant minimum de 37 500 € HT, soit 44 850 € TTC, et maximum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, sur la durée ferme du marché.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 615 580 - fonction 812 - opération n° 0P25O2492.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.